



Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Note 2021 : **9,1/10**

Conditions particulières pour accéder à la formation : Intervenir au sein d'une AAV

Description, contexte

Cette formation est le module d'accueil dans le réseau France Victimes de tout nouvel intervenant salarié ou bénévole. Elle est accessible à toute personne quels que soient sa formation son statut et son poste. Nous souhaitons qu'elle soit suivie par le plus grand nombre d'entre vous.

Cette formation vise à bien comprendre le rôle et fonctionnement des associations d'aide aux victimes (AAV) par rapport aux publics accueillis, à l'environnement partenarial et à la politique nationale d'aide aux victimes.

Objectifs

- Respecter le cadre d'intervention défini par France Victimes et la politique d'aide aux victimes en France
- Expliquer les différentes étapes de procédure, les termes juridiques et les relations partenariales avec les autres professionnels du droit et les autres réseaux associatifs.
- Comprendre le ressenti des victimes et analyser les besoins des personnes reçues en entretien
- Utiliser les techniques d'écoute et d'entretien (écoute active, bienveillance et neutralité)
- Proposer un accompagnement dans les démarches auprès des institutions et des partenaires.

Pré requis

Aucun

Public visé

Bénévoles et salariés nouvellement recrutés dans le réseau France Victimes

Contenu

TRONC COMMUN

L'aide aux victimes

France Victimes, les associations d'aide aux victimes, la politique d'aide aux victimes en France
Rôle et missions des associations, éthique et déontologie, rôle des intervenants

Panorama des droits des victimes et de la procédure pénale

L'organisation judiciaire,
La place de la victime dans la procédure pénale : quels droits pour quelles victimes
Cheminement d'une plainte
Aide juridictionnelle
Indemnisation

Prise des conséquences psychologiques de l'infraction

MODULE TECHNIQUE

Les techniques d'écoute et d'entretien

Prise en compte de la dimension sociale de la prise en charge

Modalités pédagogiques

La formation a lieu dans les locaux de France Victimes en présentiel.

La formation allie apports théoriques, expériences des apprenants, exercices, cas pratiques et mises en situation.

Formateurs

Jérôme Bertin – directeur général de France Victimes

Michel de Sousa – chargé d'animation réseau France Victimes

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

Alexandra Tkaczynski - référente accompagnement social France Victimes

Lieu

Paris

Durée et dates

5 jours – 30h

- du 17 au 21 janvier 2022
- du 14 au 18 mars 2022
- du 3 au 7 octobre 2022
- du 21 au 25 novembre 2022

3 jours – 18h

- du 17 au 19 janvier 2022
- du 14 au 16 mars 2022
- du 3 au 5 octobre 2022
- du 21 au 23 novembre 2022

Modalités d'évaluation et de suivi

Analyse des besoins, des connaissances et des attentes au moment de l'inscription et en début de session.

Questionnaire d'évaluation à chaud.

Les connaissances à acquérir seront évaluées en fin de formation.

Les acquis concernant les techniques d'entretien seront utilisés lors des mises en situation mais ne seront pas évaluées mais analysés en toute bienveillance par le groupe.

La mise en œuvre au sein de l'association des acquis de la formation sera à définir avec la direction de l'association.

Conditions particulières pour accéder à la formation

Intervenir au sein d'une AAV

Coût

Formation gratuite réservée aux adhérents de France Victimes